

Circulaire n° 2008-18 du 4 novembre 2008 relatif à la liste des jours chômés et payés pour l'année 2009

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Autre texte réglementaire
<i>Date du texte</i>	4 novembre 2008
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 14 novembre 2008 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Social - Général ; Public - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/autre-texte-reglementaire/2008/11-04-2008-18@2008.11.15>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

- le jour de l'An	Jeudi 1er janvier 2009
- le jour de la Sainte Dévote	Mardi 27 janvier 2009
- le Lundi de Pâques	Lundi 13 avril 2009
- le jour de la Fête du Travail	Vendredi 1er mai 2009
- le jour de l'Ascension	Jeudi 21 mai 2009
- le jour de la Pentecôte	Lundi 1er juin 2009
- le jour de la Fête Dieu	Jeudi 11 juin 2009
- le jour de l'Assomption	Samedi 15 août 2009
- le jour de la Toussaint	Dimanche 1er novembre 2009 reporté au Lundi 2 novembre 2009
- le jour de la Fête de S.A.S. le Prince Souverain	Jeudi 19 novembre 2009
- le jour de l'Immaculée Conception	Mardi 8 décembre 2009
- le jour de Noël	Vendredi 25 décembre 2009
- le jour de l'An	Vendredi 1er janvier 2010

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 14 novembre 2008

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2008/Journal-7886>